

*Initiatives ministérielles*

l'économie forestière se maintienne, qu'elle croisse, et qu'elle demeure florissante. Nous aimerions également que les emplois dans le secteur forestier continuent eux aussi de croître et de prospérer.

Je voudrais que puissent continuer de prospérer des localités comme la mienné, Port Alberni, et Courtenay et Parksville, sur l'île Vancouver dont bon nombre dépendent du secteur forestier et où vivent les travailleurs de ce secteur qui y envoient leurs enfants à l'école. Or, elles y parviendront, si nous exploitons nos ressources forestières en recherchant un rendement soutenu.

La gestion de nos forêts est une tout autre affaire. Il faut absolument que le gouvernement et le ministre, en particulier, et le nouveau ministère dont il sera responsable lorsque ce projet de loi aura été adopté, parlent également aux Canadiens et soulignent aux provinces et aux gens de tout le pays la nécessité d'administrer nos forêts, cet organisme complexe dont j'ai déjà parlé et qui regroupe des arbres, des animaux, des systèmes hydrologiques et climatiques, l'habitat d'animaux sauvages et toutes ces choses qui forment un tout dont la valeur est supérieure à la somme de ses parties. Le ministre en a parlé également et il doit faire en sorte de préserver toutes ces choses.

Le problème se pose dans la gestion de nos terres forestières au Canada à l'heure actuelle. Comme mon collègue de Burnaby—Kingsway l'a signalé, on n'évalue pas comme il se doit, semble-t-il, les travaux forestiers et leurs répercussions écologiques. La population n'a, semble-t-il, pas suffisamment son mot à dire. Ainsi, les gens considèrent qu'en tant que collectivités, ils ne participent pas assez à la prise de décisions concernant l'utilisation des terres forestières. D'autres groupes qui se préoccupent tout autant de la gestion des forêts, à savoir les groupes chargés de la protection de la faune, les organismes touristiques et tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux forêts, ne sont pas consultés. Comme mon collègue l'a signalé, il en découle des conflits extrêmement âpres sur l'utilisation des terrains, dans tout le pays.

Il nous a précisé ce qui s'est passé à Clayoquot Sound, alors qu'un syndicat a dû poursuivre une affaire devant la Cour des petites créances, afin de récupérer les salaires perdus à cause d'écologistes qui, avec les meilleures intentions du monde, avaient recours à la désobéissance civile et bloquaient des routes pour empêcher la construction de routes qui, selon eux, constituaient une menace pour les forêts de Clayoquot Sound sur la côte ouest de ma circonscription.

Je ne mets pas en doute les intentions des deux côtés. Le problème résidait dans le fait que le public n'a pas pu prendre part légitimement à la prise de décision concernant l'utilisation des terres. Il n'y a pas eu d'évaluation légitime des conséquences sociales et environnementales qui auraient protégé et optimisé les emplois dans l'industrie forestière, touristique et d'autres secteurs intéressés à l'utilisation des terrains forestiers.

En l'absence d'une telle évaluation, que pouvaient faire ces gens? Il se sont sentis contraints, aux abois et ils ont installé des barrages sur les routes. En conséquence, ils ont finalement été obligés de payer les salaires des bûcherons qui avaient perdu leur emploi. Je pourrais ajouter que les bûcherons étaient également aux abois, leurs emplois étaient menacés par cette mesure. Il est difficile d'en rejeter la responsabilité sur les bûcherons ou sur les écologistes.

Ce qu'il faut condamner dans cette situation est le fait que le gouvernement n'a pas exigé des gouvernements provinciaux une évaluation des conséquences sur l'environnement, même si des ressources fédérales étaient concernées.

L'autre question concerne les intérêts qu'ont les autochtones dans nos terrains forestiers. Nous voyons le même genre de conflits se produire au Québec. Par exemple, les Algonquins du lac Barrier ont été attaqués par la police anti-émeute du Québec qui a utilisé des hélicoptères. Cela faisait presque penser à ce qui se passait en Afghanistan, il y a quelques années. Ces policiers, qui représentaient les intérêts du gouvernement et des sociétés d'exploitation forestière, ont refusé de consulter les Algonquins du lac Barrier. Quand ces derniers ont exprimé leur opposition de la seule manière dont ils disposaient, à savoir la désobéissance civile, alors on a fait intervenir la police anti-émeute. Leur chef a été jeté en prison.

Aujourd'hui, que je sache, il n'y a absolument aucune négociation en cours. Dans ce cas-là, les terrains qui sont sur le point d'être exploités sont situés en pleine nature; ce sont des zones sauvages, qui avaient été préservées afin de protéger certaines espèces de faune pour les autochtones de la région et les habitants du Québec. Le gouvernement de cette province ne s'est pas occupé de ces considérations, et en conséquence des autochtones ont été jetés en prison. Des conflits de ce genre se produisent d'un bout à l'autre du pays.

• (1240)

Espérons que les ministériels auront eu la possibilité d'examiner l'amendement, d'y réfléchir et de le mettre en application parce que cet amendement demande que le ministre envisage non seulement de promouvoir les bienfaits sociaux et économiques provenant de nos forêts